

Espèces invasives

Sophie Devillers - "La Libre Belgique" - 06.09.2023

Les scientifiques de l'Ipbes, souvent surnommé le Giec de la biodiversité, ont publié un rapport ce lundi sur les espèces exotiques envahissantes, exhortant les Etats à agir contre ces espèces animales et végétales, qui causent des dégâts écologiques, économiques et sanitaires.

Il s'agit d'une "grave menace mondiale", en outre "sous-appréciée, sous-estimée et souvent méconnue". Les scientifiques de l'Ipbes, souvent surnommé le Giec de la biodiversité, ont publié un rapport ce lundi sur les espèces exotiques envahissantes, exhortant les Etats à agir contre ces espèces animales et végétales qui sortent de leur zone habitat originelle en raison des activités humaines et s'établissent ailleurs sur la planète, pour s'y développer et causer des dégâts écologiques, économiques ou sanitaires.

Plus de 37 000 espèces exotiques ont été introduites dans des écosystèmes du monde entier. Toutes ne posent pas des problèmes – les pommes de terre et les tomates sont en effet des espèces exotiques ! – mais plus de 3 500 d'entre elles sont des espèces envahissantes nuisibles, "qui menacent gravement la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie de celles-ci", selon le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Rédigé par 86 experts de 49 pays qui ont travaillé pendant plus de quatre ans et demi, s'appuyant sur plus de 13 000 références, le rapport a été approuvé samedi à Bonn, en Allemagne, par les représentants des 143 États membres de l'Ipbes, dont la Belgique.

De nombreuses espèces exotiques ont pourtant été introduites intentionnellement. Pour les avantages qu'elles procurent à l'être humain mais "sans considération ni connaissance de leurs impacts négatifs", dénonce l'Ipbes. Un exemple bien connu chez nous ? Le raton laveur, mammifère américain introduit en Allemagne pour le commerce de la fourrure dans les années 1930, prolifère désormais en Europe occidentale, en particulier en Wallonie, où il cause des nuisances pour les habitants et des dommages à la biodiversité, en décimant notamment des espèces d'oiseaux menacées.

Passagers clandestins

Mais il existe aussi de nombreuses introductions involontaires, sous forme de contaminants provenant de biens échangés ou de "passagers clandestins" dans les voyages. Cas marquant, avec lequel notre pays se débat ? Le frelon asiatique. Arrivé en France en 2004, il a aujourd'hui envahi quasiment tout l'Hexagone et ses pays limitrophes. "À l'origine, il s'agissait d'une seule femelle fécondée arrivée dans une poterie depuis la Chine, rappelait ainsi l'écologue français Franck Courchamp, auteur d'une étude sur l'impact économique des espèces envahissantes. Si ce conteneur avait été passé à l'insecticide avant, ou que dès le début de l'implantation des interventions avaient été menées, on n'en serait pas là". Vingt ans et des centaines de milliers de nids plus tard, il est devenu quasiment impossible de les éradiquer.

Écologiquement, les espèces exotiques envahissantes ont un impact considérable : "elles ont été un facteur majeur dans 60 % des extinctions mondiales d'animaux et de plantes que nous avons

enregistrées et le seul facteur dans 16 %. Au moins 218 espèces exotiques envahissantes ont été responsables de plus de 1 200 extinctions locales. En fait, 85 % des impacts des invasions biologiques sur les espèces indigènes sont négatifs”, résume le professeur Anibal Pauchard (Chili), coauteur du rapport. En effet, nos espèces indigènes sont très vulnérables face au développement de ces espèces venues d’ailleurs, à l’encontre desquelles elles ne disposent souvent pas de moyens de défense efficaces. Les espèces exotiques envahissantes sont généralement plus compétitives et plus voraces que les espèces indigènes.

Et économiquement, l’impact des espèces invasives est aussi une catastrophe : selon le rapport d’évaluation, le coût économique mondial des espèces exotiques envahissantes a dépassé les 423 milliards de dollars par an en 2019. Et ces coûts (gestion, impacts divers) ont au moins quadruplé chaque décennie depuis 1970.

Car si “les espèces exotiques envahissantes constituent une menace majeure pour la biodiversité, elles menacent également le bien-être humain”, alerte la professeure Helen Roy (Royaume-Uni), coprésidente de l’évaluation de l’Ipbes.

Ainsi, près de 80 % des impacts des espèces exotiques envahissantes documentés pour les contributions de la nature aux populations sont négatifs – notamment en raison des dommages causés aux ressources alimentaires. En Nouvelle-Angleterre (États-Unis), le crabe vert, originaire d’Europe, menace les bancs de coquillages commerciaux. Ironiquement, le crabe bleu, originaire de la côte atlantique d’Amérique du Nord, est en lui en train d’exterminer les palourdes et les moules (et donc le commerce qui va avec) sur la côte Adriatique près de Venise.

Épuisement des tilapias

Dans le lac Victoria, la pêche a décliné en raison de l’épuisement des tilapias, suite à la propagation de la jacinthe d’eau (*Pontederia crassipes*), qui est l’espèce exotique envahissante terrestre la plus répandue dans le monde.

De même, 85 % des impacts documentés ont une incidence négative sur la qualité de vie des populations ; par exemple, les impacts sur la santé, notamment les maladies telles que le paludisme, le Zika et la fièvre du Nil occidental, propagées par des espèces de moustiques exotiques envahissantes telles que *Aedes albopictus* ou moustique tigre et *Aedes aegyptii*.

Des moustiques tigres sont régulièrement introduits à différents endroits de Belgique, par le biais du trafic routier, de l’importation de pneus d’occasion et du lucky bambous. On sait aussi depuis cet été qu’ils sont capables de survivre à l’hiver belge. “Ce qui marque une étape importante vers son établissement dans le pays”, selon Sciensano.

Le commerce international facilite de plus en plus le transport et l’introduction des espèces – des années après l’ouverture du canal de Suez, de nouvelles espèces marines exotiques sont d’ailleurs encore recensées en Méditerranée – tandis que le changement d’affectation des terres et de la mer et le changement climatique, facilitent eux l’établissement et leur propagation.

En outre, les interactions entre les espèces exotiques envahissantes et d’autres facteurs de changement sont susceptibles d’entraîner un effet boule de neige. Par exemple, les plantes exotiques envahissantes peuvent interagir avec le changement climatique, ce qui entraîne souvent des

incendies plus intenses et plus fréquents. Ce qui libère encore plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Ce facteur est intervenu dans les récents incendies à Hawaï, par exemple.

Mesures insuffisantes

Les experts de l'Ipbès soulignent que les mesures mises en place contre les espèces exotiques envahissantes sont généralement insuffisantes. Ainsi, seuls 17 % des pays disposent de lois ou de réglementations nationales traitant spécifiquement de ces questions. Les pays de l'Union européenne en font cependant partie. Il existe ainsi dans l'UE une liste d'espèces "préoccupantes" qui ne peuvent plus être importées, plantées ou libérées intentionnellement dans la nature tandis que des plans d'action doivent être mis en place pour prévenir leur introduction et dispersion accidentelle. Les États membres sont tenus de réaliser une cartographie dynamique détaillée de ces espèces si elles sont présentes sur leur territoire. Des plans de lutte (éradication précoce, confinement...) doivent enfin être prévus. "L'Union européenne a été ambitieuse. Elle remplit beaucoup des critères nécessaires identifiés dans le rapport", juge la biologiste Sonia Vanderhoeven, coautrice du rapport et membre de la Plateforme belge pour la biodiversité et du Service public de Wallonie.

Pour lutter contre le problème, en tout cas, "le plus efficace est d'agir en amont. Il faut donc travailler sur toutes les voies d'introduction via les activités humaines qui font que les espèces arrivent sur de nouveaux territoires", précise Sonia Vanderhoeven. C'est aussi la solution la moins coûteuse. Les mesures de prévention – telles que la biosécurité aux frontières et l'application stricte des contrôles à l'importation – sont identifiées par le rapport comme ayant fonctionné dans de nombreux cas. Exemple : en Australasie, la réduction de la propagation de la punaise diabolique (*Halyomorpha halys*) est un succès.

L'éradication, elle, peut fonctionner, mais surtout lorsque la population est petite, se diffuse lentement, et dans des écosystèmes fermés comme des îles et surtout pour des animaux vertébrés. Il existe des exemples où l'éradication à grande échelle a pu fonctionner, "mais dans la plupart des cas, cela ne sera probablement pas faisable", avertit le rapport. Le succès dépend aussi de l'engagement des parties prenantes et de la population locale. L'éradication des plantes exotiques envahissantes est particulièrement difficile en raison de la longévité des graines dormantes qui peuvent persister dans le sol.

Si l'éradication n'est pas possible, le contrôle et l'endiguement sont efficaces dans des écosystèmes terrestres et écosystèmes aquatiques fermés (lac, marais...), mais pas par exemple dans la mer ou les rivières, selon le rapport. "Le confinement peut être physique, chimique ou biologique, bien que la pertinence et l'efficacité de chaque option dépendent du contexte local. L'utilisation de la lutte biologique contre les plantes exotiques envahissantes et les invertébrés s'est avérée efficace, avec un succès dans plus de 60 % des cas connus."

Dilemme éthique

Les auteurs du rapport reconnaissent que l'élimination d'animaux et de plantes arrivés au "mauvais endroit" en conséquence des activités humaines pose une question éthique. "C'est un challenge énorme pour toutes les personnes impliquées de prendre la décision de détruire une espèce dans le but d'en sauver une autre, confirme à La Libre l'écologue australien Andy Sheppard, coauteur du rapport. Nous sommes conscients qu'à travers le monde, il y a une préoccupation grandissante pour l'éthique animale. Je pense que ces décisions éthiques doivent être prises par les communautés affectées. Le processus de décision d'utiliser une approche d'abattage pour gérer une espèce

exotique envahissante doit venir de la communauté affectée. Évidemment, nous les soutenons – et nous en parlons d’ailleurs abondamment dans le rapport – afin d’être en mesure de proposer des options qui minimisent le niveau de souffrance que ces animaux peuvent subir. Mais si on ne fait rien, la conséquence est qu’une espèce disparaît, ce qui est évidemment un énorme problème moral.”

”Je pense que l’une des choses que ce rapport montre clairement, c’est que nous sommes parvenus à un consensus mondial selon lequel les espèces exotiques envahissantes constituent une menace pour la nature et les populations, complète sa collègue américaine Laura Meyerson. Cela se produit dans tous les écosystèmes de tous les pays du monde. Ce sont des décisions vraiment difficiles mais les choix sont les suivants : laissons-nous les espèces disparaître, laissons-nous les gens souffrir ou prenons-nous une décision difficile et devons-nous parfois abattre ces espèces ? Il est cependant vrai aussi que les gens peuvent s’habituer à ces espèces introduites et finissent par les apprécier. C’est important et nous savons que c’est le cas dans de nombreux endroits à travers le monde, notamment dans certaines communautés autochtones où ces espèces sont devenues très utiles. Nous devons toujours prendre cela en considération en comprenant toujours le contexte et ce que la communauté locale veut faire en termes de gestion des espèces.”

Collaboration internationale

Pour lutter contre les espèces invasives, les auteurs du rapport appellent aussi à une meilleure collaboration entre États et institutions au niveau international, donnant l’exemple de cette réglementation internationale demandant aux bateaux d’éliminer les organismes de leurs eaux de ballast rejetées dans l’océan, qui constituaient une voie importante d’introduction d’espèces invasives.

De son côté, Sonia Vanderhoeven cite le projet Life Reparias où collaborent Régions flamande et wallonne pour lutter contre les espèces invasives (plantes et écrevisses) dans les rivières des bassins-versants des Senne, Marcq et Dyle. “C’est un exemple de l’importance de la collaboration à l’échelle d’un territoire même petit comme la Belgique. Il y a vraiment lieu de forcer la collaboration entre les régions parce que les espèces invasives ne vont bien sûr pas s’arrêter à la frontière linguistique.”

En décembre dernier, la communauté internationale s’est engagée à réduire l’introduction et l’établissement d’espèces exotiques envahissantes prioritaires d’au moins 50 % d’ici à 2030. Un véritable défi : si on ne change rien, d’ici 2050, le nombre total d’espèces invasives sera un tiers plus haut qu’en 2005, selon le rapport.